

AU QUOTIDIEN, ROUTES & MOBILITÉ

Construction d'un pont provisoire entre Chamborigaud et Génolhac

Lundi 18 mars 2024 vers 16h15, malgré des contrôles réguliers, le Pont des Châtaigniers situé sur la RD 906 à la sortie de la commune de Chamborigaud a vu une de ses piles s'effondrer, emportant dans sa chute deux des cinq voûtes de l'ouvrage maçonnable datant de 1850 environ. Fort heureusement le chauffeur de la balayeuse emportée dans cette chute s'en est tiré miraculeusement avec seulement quelques blessures.

Publié le 27/04/2024 -- Temps de lecture: 15 minutes



Voie provisoire entre Chamborigaud et Génolhac au dessus de la rivière Luech - Crédits photo Jean de Saxe

Selon toute vraisemblance, le sinistre semble provenir de l'affaissement, sous la pile, du sol schisteux de nature altérée et friable. Pour autant, cet ouvrage faisait l'objet d'un suivi régulier, conforme aux modalités d'exploitation habituelles. **La dernière visite date de juin 2022 et le classait en bon état.** L'effondrement a généré la décompression et donc la déstabilisation de la partie centrale de la construction. Compte tenu de cette déstabilisation de l'ouvrage restant, le Conseil départemental va procéder à sa déconstruction puis à sa reconstruction. La circulation sur la RD 906 entre Chamborigaud et Génolhac a été entièrement coupée suite à cet effondrement.

Création d'un pont provisoire en aval du Pont des Châtaigniers pour rétablir le trafic routier

Dès le 19 mars, le Conseil départemental du Gard a engagé des procédures d'urgence en vue de rétablir au plus vite la circulation entre Chamborigaud et Génolhac. L'arrêté d'urgence pris rapidement par le Préfet du Gard a permis au Conseil départemental d'engager des travaux d'un montant de 976 000 € dès le 3 avril afin de réaliser les travaux suivants :

- construction d'un pont provisoire permettant de rétablir la traversée du Luech, immédiatement en aval de l'ancien pont effondré,
- démolition des restes du pont effondré, afin d'éviter l'effondrement des 3 dernières voûtes, de dégager les matériaux du lit du Luech, de préparer les travaux de reconstruction du pont.

Les gravats de déconstruction du pont d'origine vont être utilisés pour construire ce pont provisoire, le temps de la reconstruction du pont définitif et viendra se raccorder sur la RD 906, de part et d'autre du pont accidenté. **La pose de cadres en béton de 3m x 3m dans le lit de la rivière assurera la transparence hydraulique du cours d'eau. Ce nouveau pont provisoire sera fermé en cas d'évènements pluvieux importants.** Au vu des contraintes topographiques des lieux, il sera limité en tonnage et en longueur des véhicules.

Le pont provisoire qui sera mis en service dans un délai très court, va permettre de rétablir immédiatement la circulation des usagers sur la RD 906 durant la réalisation des travaux de reconstruction en lieu et place du Pont des Châtaigniers à Chamborigaud.

Bientôt un nouveau Pont !

En parallèle le Conseil départemental a consulté et lancé les études de reconstruction du Pont des Châtaigniers. Le coût, à ce jour, de ce nouvel ouvrage financé intégralement par le Conseil départemental, est estimé à environ 5M€.

La RD 906 fait partie du réseau de liaison départementale et supporte un trafic moyen journalier de l'ordre de 3 000 véhicules par jour dont environ 150 poids lourds. C'est un axe de liaison entre le secteur alésien et la Lozère.

Le démarrage des travaux est prévu pour mi-juillet, avec la réalisation des fondations profondes des appuis en rivière, en profitant de l'étiage du Luech. La fin des travaux du nouveau pont, sous réserves d'aléas climatiques, est envisagée pour l'automne 2025, soit une durée de travaux de 14 mois environ. À la mise en service du nouveau pont, le pont provisoire sera entièrement déconstruit.

La durée totale des travaux est estimée à 14 mois pour une mise en service définitive du nouveau pont à l'automne 2025.

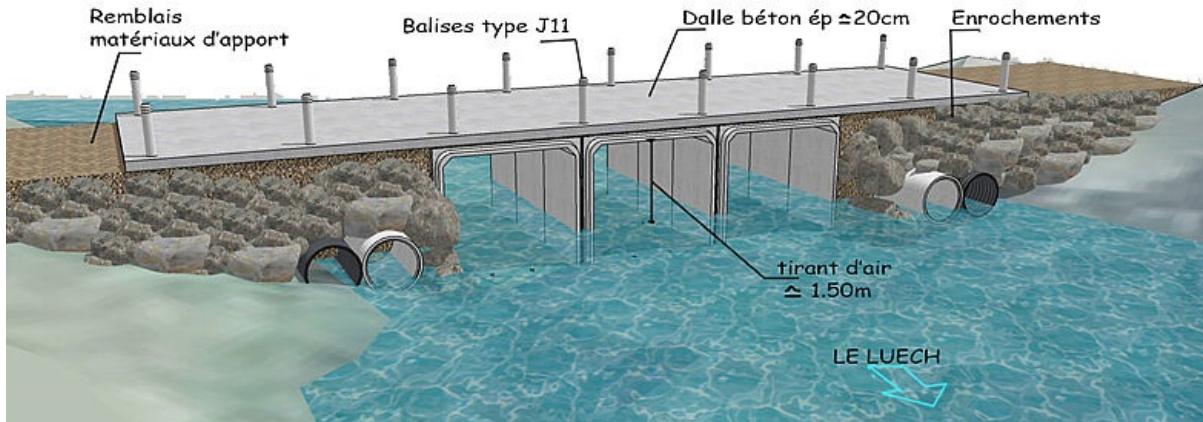


Schéma du principe de réalisation du franchissement provisoire du Luech.



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00
- Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76